

REFERENTIEL DU CQPM

Titre du CQPM : **Agent logistique**

1. REFERENTIEL D'ACTIVITES DU CQPM

1.1. Mission (s) et activités visées par la certification professionnelle

L'agent logistique effectue des opérations de réception ou d'expédition, de tenue des stocks et de préparation de commandes sur tous types de produits (matières premières / articles de conditionnement / produits en cours / produits finis ...). Il (elle) assure un rôle d'intermédiaire entre les différentes étapes de la chaîne logistique selon des procédures Sécurité – Qualité – Environnement et dans le respect des délais.

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du (de la) titulaire portent sur :

- *La réception ou l'expédition de produits,*
- *La préparation, le groupage ou dégroupage de produits,*
- *Le transfert de produits*
- *La tenue des stocks.*

1.2. Environnement de travail

L'agent logistique évolue dans des environnements divers selon la structure de l'organisation qui l'emploie (plateformes de distribution ; service logistique de l'entreprise ; prestataires...) et en fonction des caractéristiques des produits qu'il (elle) manipule (alimentaires, pharmaceutiques, pièces de production...). D'après l'organisation, il (elle) peut être affecté(e) en entrepôt ; au magasin ou directement dans l'entreprise en faisant toujours preuve de polyvalence (réception et/ou expédition de marchandises ; préparations de commande ; approvisionnement de lignes...). Il (elle) est amené(e) à utiliser des équipements et appareils de manutention mis à sa disposition (engin, transpalette, chariot, transstockeur, filoguidage, AGV...). Dans ce cadre, un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peut (peuvent) être requis.

1.3. Interactions dans l'environnement de travail

L'agent logistique est généralement placé sous la responsabilité d'un (une) technicien(ne) ou d'un (une) supérieur(e), qui lui demandera de travailler dans le respect des règles de sécurité, des procédures et instructions établies.

Son environnement de travail déterminera les interfaces de communication (informatiques, orales, écrites), la nature des relations internes (services administratifs, comptabilité...) et externes (transporteurs, fournisseurs...).

2. REFERENTIEL DE COMPETENCES

Compétences et connaissances afférentes au CQPM visé :

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

| Blocs de compétences | Compétences Professionnelles | Connaissances associées |
|---|--|---|
| BDC 0194 La réception ou l'expédition de produits | 1. Assurer la réception/expédition physique de produits | <ul style="list-style-type: none"> - Les flux d'informations et documents associés aux opérations de réception/expédition - Les caractéristiques des véhicules et plans de chargement - Les règles et opérations de chargement ou déchargement |
| | 2. Contrôler la conformité des produits à livrer/à expédier | |
| | 3. Effectuer les entrées/sorties d'informations internes ou externes | |
| BDC 0195 La préparation, le groupage ou dégroupage de produits | 1. Prélever des produits à partir des informations reçues | <ul style="list-style-type: none"> - Les documents et identifications de préparation - Les circuits de préparation - Les modes de contrôles quantitatifs et qualitatifs - Les flux d'informations associés aux opérations de préparation - Les méthodes et outils de conditionnement |
| | 2. Manipuler des produits conditionnés | |
| BDC 0196 Le transfert de produits | 1. Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à l'activité | <ul style="list-style-type: none"> - La circulation de l'information - Les moyens, matériels et supports de manutention - Les règles de déplacement et de manipulation |
| | 2. Déplacer les produits conformément aux instructions | |
| BDC 0197 La tenue des stocks | 1. Assurer la mise en stock | <ul style="list-style-type: none"> - Les règles de stockage - Les structures de stockage - Le matériel et support de manutention - Les fonctionnalités de l'outil informatique - Les types d'inventaires - Le matériel et support de manutention |
| | 2. Effectuer un inventaire | |
| | 3. Mettre à jour les informations de mouvements des stocks | |

3. REFERENTIEL D'EVALUATIONS

3.1. Conditions de réalisation et d'évaluation des compétences professionnelles selon les critères mesurables, observables et les résultats attendus.

| Compétences professionnelles | Conditions de réalisation | Critères mesurables et observables | Résultats attendus |
|--|---|--|--|
| <p>1 Assurer la réception / expédition physique de produits</p> | <p>A partir des informations de transport, de livraison ou d'expédition mises à disposition.</p> <p>Avec des produits conditionnés.</p> <p>Les moyens de manutentions sont fournis.</p> <p>A partir des consignes de sécurité et avec les équipements de protection individuelle mis à disposition.</p> <p>Les moyens et les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont mis à disposition.</p> | <p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> L'adéquation entre les informations attendues et les informations données sur les documents de réception/expédition est vérifiée (adresse, date/heure, conformité des documents...).</p> <p>Les procédures de chargement ou déchargement sont conformes aux procédures établies. Les produits sont déposés et/ou regroupés selon les spécificités d'acheminement vers la zone dédiée (zone tampon, quai, espace de conditionnement ou d'emballage...).</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les moyens de manutention (chariot, transpalette, engin...) sont utilisés sans détérioration des produits.</p> <p>Les documents de référence (bon de livraison, facture, kanban...) sont utilisés et annotés si nécessaire selon les instructions (lettre de voiture, bon de livraison, de réception ou de commande...).</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Le transporteur ou prestataire peut être sollicité directement.</p> <p>Les anomalies détectées (protocole de sécurité, erreur d'adresse ou de délais...) sont transmises au responsable ou service concerné.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes de sécurité individuelles et collectives sont appliquées et respectées. Les règles de manutention, gestes et postures sont respectées. Les engins ou moyens de conduite utilisés pour charger ou décharger les produits font l'objet d'une autorisation ou d'une habilitation. La remontée d'informations est assurée selon un mode de communication adapté (vocabulaire adapté au métier et à l'entreprise). Les règles « Qualité Hygiène Sécurité Environnement » et « 5S » appropriées à la zone de travail et aux produits manipulés sont connues et appliquées.</p> | <p>Les opérations de réception ou d'expédition de produits sont conformes en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procédures en vigueur (chargement/déchargement). - documents de référence (bon de commande, de livraison, de transport...). - délais (respect du planning et du temps imparti). |

| Compétences professionnelles | Conditions de réalisation | Critères mesurables et observables | Résultats attendus |
|---|--|--|---|
| <p>2 Contrôler la conformité des produits à livrer/ à expédier</p> | <p>A partir des informations validées et avec des produits conditionnés.</p> <p>Selon les instructions de contrôle établies et procédures réglementaires de réserve/refus ou surplus/manquant.</p> <p>Les moyens et les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont mis à disposition.</p> | <p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> L'adéquation entre les produits annoncés et les produits physiquement livrés/à expédier est méthodiquement vérifiée (nombre, références, dégradation...).</p> <p>Le traitement est conforme aux procédures établies (acceptation, réserve, refus, transmission pour décision...).</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les supports et contenants utilisés (cartons, palettes, rouleaux, containers...) sont conformes.</p> <p>Les documents de référence (bon de livraison, facture, kanban, lettre de voiture, bon de livraison, de réception ou de commande...) sont utilisés et annotés si nécessaire selon les instructions.</p> <p>Le cas échéant, des outils de mesure (température, balance...) peuvent être utilisés.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Le conducteur ou prestataire peut être sollicité directement.</p> <p>Les anomalies de quantité (surplus/manquant), de références, de conditionnement (détérioration...) sont traitées conformément aux procédures établies : alerte ou transmission pour décision auprès du responsable ou service concerné.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes de sécurité individuelles et collectives sont appliquées et respectées.</p> <p>Les règles de manutention, gestes et postures sont respectées.</p> <p>La remontée d'informations auprès du responsable hiérarchique est assurée selon un mode de communication adapté (vocabulaire adapté au métier et à l'entreprise).</p> | <p>Les produits sont conformes en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - références - quantité, - qualité / aspect. <p>Un avis d'acceptation, de réserve ou de refus est formulé à l'issue du contrôle.</p> |

| Compétences professionnelles | Conditions de réalisation | Critères mesurables et observables | Résultats attendus |
|---|--|---|--|
| <p>3 Effectuer les entrées/sorties d'informations internes ou externes</p> | <p>Avec des produits validés conformes ou non-conformes.</p> <p>Avec les documents et/ou outils de gestion informatisée des stocks.</p> <p>Selon les procédures réglementaires en vigueur.</p> | <p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les informations de mouvement sont enregistrées selon les instructions et procédures (en relation avec les documents, les quantités, zones de stockage...).</p> <p>Les procédures de réserves ou réclamations clients / fournisseurs sont connues.</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les outils de gestion informatisée des stocks (scanner, tablette, ordinateur avec logiciel...) liés aux mouvements à effectuer (livraison/expédition) sont utilisés conformément aux procédures.</p> <p>Le cas échéant, les informations spécifiques liées aux produits sont tracées conformément aux procédures (relevés de température, prélèvements d'échantillon...).</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Le fournisseur ou client peut être sollicité.</p> <p>Le traitement de l'information est conforme aux procédures établies.</p> <p>Les acteurs concernés par l'information sont identifiés (collègues, responsable, service qualité, maintenance...).</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes de sécurité individuelles et collectives sont appliquées et respectées.</p> | <p>Les mouvements de produits sont enregistrés dans l'outil de gestion informatisée des stocks (ERP ou WMS).</p> <p>La procédure de traitement des réserves ou réclamations est appliquée.</p> |

| Compétences professionnelles | Conditions de réalisation | Critères mesurables et observables | Résultats attendus |
|--|---|---|--|
| <p>4 Prélever des produits à partir des informations reçues</p> | <p>A partir d'un plan de circulation et/ou plan de stockage du site.</p> <p>Avec un élément de préparation (manuel ou numérique) et un moyen de manutention.</p> <p>Selon les règles et instructions de l'entreprise.</p> <p>Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont mis à disposition.</p> | <p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les informations de préparation sont interprétées (emplacements, références, quantités...).</p> <p>Les produits sont prélevés méthodiquement (linéaire, alternance, FIFO, LIFO, FEFO, PCAO...).</p> <p>Les déplacements (trajet, itinéraire, pas de travail...) sont autorisés et optimisés.</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les moyens contenant les instructions de préparation (listing, terminal numérique, voyant lumineux, guidage vocal...) sont utilisés.</p> <p>Le matériel de manutention mis à disposition (chariot de picking, transpalette, engin, convoyeur...) est utilisé.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Toute anomalie, écart, dérive ou danger détecté fait l'objet d'une alerte.</p> <p>Les acteurs concernés par l'information sont identifiés (collègues, responsable, service qualité, maintenance...).</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes de sécurité individuelles et collectives sont appliquées et respectées.</p> <p>Les règles de manutention, gestes et postures sont respectées.</p> <p>Les engins ou moyens de conduite utilisés pour prélever les produits font l'objet d'une autorisation ou d'une habilitation.</p> | <p>Les produits sont prélevés suivant l'instruction donnée, au bon emplacement, selon les bonnes références, en quantité, sans détérioration, avec le moyen adapté à l'opération et dans le respect des délais impartis.</p> |

| Compétences professionnelles | Conditions de réalisation | Critères mesurables et observables | Résultats attendus |
|---|---|---|--|
| <p>5 Manipuler des produits conditionnés</p> | <p>Avec les supports ou contenants (palettes, cartons, caisses, rouleaux, flacons...) et fournitures (pictogramme, emballage/calage, film...) mis à disposition.</p> <p>A l'aide d'au moins un moyen de manutention et/ou de conditionnement.</p> <p>Selon les instructions et procédures de contrôle établies.</p> <p>Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont mis à disposition.</p> | <p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les règles de groupage sont connues et respectées (équilibrage et agencement selon le poids, forme, références ou nature des produits).</p> <p>Les produits sont conditionnés conformément à la demande du client (contenant, protection, emballage, calage, repérage, étiquette, répartition, séquençement,...).</p> <p>Le conditionnement final est vérifié (verrouillage, fermeture, filmage...) avant manipulation et transfert dans la zone dédiée.</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les moyens de manutention ou de conditionnement mis à disposition (chariot de picking, transpalette, engin...) sont utilisés.</p> <p>Les documents de référence (étiquetage, traçabilité, repérage, documents de dédouanement...) sont joints au conditionnement.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Toute anomalie détectée de quantité, de références, d'aspect ou de conditionnement donne lieu à une alerte auprès du responsable ou service concerné.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes de sécurité individuelles et collectives sont appliquées et respectées. Les règles de manutention, gestes et postures sont respectées. Les engins ou moyens de conduite utilisés pour manipuler les conditionnements font l'objet d'une autorisation ou d'une habilitation. Les règles « Qualité Hygiène Sécurité Environnement » et « 5S » appropriées à la zone de travail et aux produits manipulés sont connues et appliquées.</p> | <p>Les produits prélevés sont groupés ou dégroupés et conditionnés conformément aux attentes de l'entreprise ou du client.</p> <p>Les produits conditionnés sont déposés vers la zone dédiée conformément aux instructions, dans le respect des précautions de manipulation ou de manutention.</p> <p>Les documents d'accompagnement correspondent aux instructions et procédures.</p> |

| Compétences professionnelles | Conditions de réalisation | Critères mesurables et observables | Résultats attendus |
|---|--|---|---|
| <p>6 Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à l'activité</p> | <p>Sur un poste de travail dédié à une activité logistique (réception, mise en stock, préparation, approvisionnements, expédition...).</p> <p>A partir d'instructions précises (documents de travail, procédures, modes opératoires...).</p> <p>Avec les moyens mis à disposition.</p> | <p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les indicateurs d'activité (objectifs, indicateurs Sécurité – Qualité – Production...) sont pris en compte au démarrage (briefing, tableau de communication...).</p> <p>Les activités planifiées ou postes d'affectation sont connus. Le planning/emploi du temps est respecté.</p> <p>Les vérifications des moyens, matériels et fournitures sont effectuées selon les instructions établies (fréquences, aspects quantitatifs, qualitatifs ...).</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les moyens nécessaires aux activités sont identifiés et leur présence est vérifiée (équipements supplémentaires, matériels, fournitures...).</p> <p>La conformité de la zone est vérifiée visuellement (état de propreté, état des supports de stockage...).</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les instructions données par le responsable sont appliquées.</p> <p>Tout écart ou dérive constaté sur les moyens nécessaires à l'activité est détecté et suivi d'une alerte selon les consignes de l'entreprise.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes de sécurité individuelles et collectives sont appliquées et respectées.</p> <p>La remontée d'informations est assurée selon un mode de communication adapté (vocabulaire adapté au métier et à l'entreprise).</p> | <p>L'ensemble des indicateurs et éléments nécessaires à l'activité sont pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paramètres de fonctionnement (objectifs, contre-mesures transitoires,...) • Points, dispositifs ou rappels de sécurité • Outillages, matériels, moyens de manutention... |

| Compétences professionnelles | Conditions de réalisation | Critères mesurables et observables | Résultats attendus |
|---|--|--|---|
| <p>7 Déplacer les produits conformément aux instructions</p> | <p>Sur un poste de travail dédié à une activité (réception, préparation, mise en stock, expédition...).</p> <p>Avec un moyen de transport de charges.</p> <p>A partir d'instructions précises (documents de travail, procédures, modes opératoire...).</p> <p>Limité au champ de responsabilité.</p> <p>Les moyens et les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont mis à disposition.</p> | <p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les itinéraires et trajets empruntés sont appropriés et autorisés. Les règles, instructions ou consignes de la zone logistique sont respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité des produits manipulés (protection, hygiène, température, hygrométrie...). • Sécurité des produits (poids, équilibrage des charges, respect des pictogrammes de manutention, empilage...) et des personnes (individuelle et collective). • Environnement (déchets, pollution, produit inflammable...). <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les moyens de manutention mis à disposition (chariot, transpalette, engin...) sont utilisés.</p> <p>Les organes constitutifs de ce moyen sont contrôlés (droit de retrait). Le cas échéant, un élément de traçabilité est renseigné (check-list, OK démarrage, carnet de bord...).</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les déplacements, manipulations et opérations effectués tiennent compte des opérateurs présents dans la zone de co-activité.</p> <p>Toute anomalie, écart, dérive ou danger détecté fait l'objet d'une alerte. Les acteurs concernés par l'information sont identifiés (collègues, responsable, service qualité, maintenance...).</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes de sécurité individuelles et collectives sont appliquées et respectées.</p> <p>Les engins ou moyens de conduite utilisés pour transférer les produits font l'objet d'une autorisation ou d'une habilitation.</p> <p>Les règles « Qualité Hygiène Sécurité Environnement » et « 5S » appropriées à la zone de travail et aux produits manipulés sont connues et appliquées.</p> | <p>Les produits sont déplacés à l'aide un moyen de transport de charges, dans le respect des instructions définies dans la zone de travail.</p> |

| Compétences professionnelles | Conditions de réalisation | Critères mesurables et observables | Résultats attendus |
|--|---|---|---|
| <p>8 Assurer la mise en stock</p> | <p>Avec des produits validés conformes.</p> <p>Avec les documents et/ou outils de gestion informatisée des stocks.</p> <p>Selon les procédures réglementaires en vigueur.</p> <p>Les moyens et les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont mis à disposition.</p> | <p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les conditions de stockage définies sont respectées (stockage en hauteur, emplacements affectés ou banalisés, LIFO, FIFO, FEFO...).</p> <p>Les emplacements de stockage mobilisés sont conformes aux pratiques de l'entreprise et contraintes du produit (température, poids, taille...).</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les moyens de manutention mis à disposition (chariot, transpalette, engin...) sont utilisés.</p> <p>Les moyens contenant les instructions de stockage (terminal numérique, voyant lumineux, guidage vocal, ordinateur...) sont utilisés.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Les déplacements, manipulations et opérations effectués tiennent compte des opérateurs présents dans la zone de coactivité.</p> <p>Toute anomalie, écart, dérive ou danger détecté fait l'objet d'une alerte. Les acteurs concernés par l'information sont identifiés (collègues, responsable, service qualité, maintenance...).</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes de sécurité individuelles et collectives sont appliquées et respectées.</p> <p>Les règles de manutention, gestes et postures sont respectées.</p> <p>Les engins ou moyens de conduite utilisés pour transférer les produits font l'objet d'une autorisation ou d'une habilitation.</p> <p>Les règles « Qualité Hygiène Sécurité Environnement » et « 5S » appropriées à la zone de travail et aux produits manipulés sont connues et appliquées.</p> | <p>Les produits contrôlés conformes sont affectés à l'emplacement prévu et respectent les conditions de stockage.</p> |

| Compétences professionnelles | Conditions de réalisation | Critères mesurables et observables | Résultats attendus |
|---|---|---|---|
| <p>9 Effectuer un inventaire</p> | <p>A partir d'une procédure ou d'un programme d'exécution de l'inventaire (date, horaires, périodicité) et d'un le plan de circulation et/ou plan de stockage du site.</p> <p>Avec les moyens de traçabilité utilisés dans l'entreprise pour le relevé des quantités.</p> <p>Les Equipements de Protection Individuelle (EPI) sont mis à disposition.</p> | <p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Le comptage des produits correspond à la demande (périodicité, fréquence, zone...) et à la réalité (référence, quantité, emplacement/adressage...).</p> <p>La conformité du stockage des produits est contrôlée (détérioration du conditionnement, condition de sécurité, DLC, risque de pollution...).</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Le relevé de quantité est tracé selon les instructions (formulaire, fiche de renseignements, saisie d'inventaire, terminal numérique...).</p> <p>En cas de stockage en hauteur, un moyen de levage ou un drone peut être utilisé.</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Toute anomalie, écart, dérive ou danger détecté fait l'objet d'une alerte.</p> <p>Les acteurs concernés par l'information sont identifiés (collègues, responsable, service qualité, maintenance...).</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes de sécurité individuelles et collectives sont appliquées et respectées.</p> <p>Les règles de manutention, gestes et postures sont respectées.</p> <p>Les engins ou moyens de levage utilisés font l'objet d'une autorisation ou d'une habilitation.</p> | <p>La conformité des informations de stockage annoncées est confrontée au stock réel d'une zone définie.</p> <p>Tout écart ou anomalie est signalé.</p> |

| Compétences professionnelles | Conditions de réalisation | Critères mesurables et observables | Résultats attendus |
|--|---|--|---|
| <p>10 Mettre à jour les informations de mouvements des stocks</p> | <p>Avec des produits stockés validés conformes ou non-conformes.</p> <p>Avec les documents et/ou outil de gestion informatisée des stocks.</p> <p>Selon les procédures réglementaires en vigueur.</p> | <p><u>En matière de méthodes utilisées :</u> Les informations de mouvement sont enregistrées selon les instructions et procédures (en relation avec les documents, relevés d'inventaire, bordereaux, fiches, kanban...).</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u> Les outils de gestion informatisée des stocks (scanner, tablette, ordinateur avec logiciel ERP ou WMS...) liés aux mouvements (de quantité ou de références) à effectuer sont utilisés conformément aux procédures.</p> <p>Le cas échéant, les informations spécifiques liées aux produits sont tracées conformément aux procédures (relevés de température, prélèvements d'échantillon...).</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u> Le traitement de l'information est conforme aux procédures établies.</p> <p>Les acteurs concernés par l'information sont identifiés (collègues, responsable, service qualité, maintenance...).</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u> Les consignes de sécurité individuelles et collectives sont appliquées et respectées.</p> | <p>La concordance entre la gestion informatisée des stocks et le stock réel d'une zone est assurée.</p> |

3.2. MODALITES D'EVALUATION

3.2.1. Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- L'accès au CQPM ou blocs de compétences implique une inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressources, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités/missions ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

3.2.2. Mise en œuvre des modalités d'évaluation

A) Validation des compétences professionnelles

L'évaluation des compétences professionnelles est assurée par la commission d'évaluation. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise (hors dispositif VAE).

B) Définition des différentes modalités d'évaluation

a) Evaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

c) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

- par observation avec questionnements

Ou

- avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard des compétences professionnelles du référentiel de certification sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

4. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Les CQPM, ou les blocs de compétences pour les CQPM inscrits au RNCP, sont attribués aux candidats¹ sous le contrôle du groupe technique paritaire « Certifications », à l'issue des actions d'évaluation, et dès lors que toutes les compétences professionnelles ont été acquises et validées par le jury paritaire de délibération, au regard des critères observables et/ou mesurables d'évaluation.

¹ Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.